



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER.

Compte rendu de la séance du 08 novembre 2022.

(Tenant lieu de Procès-verbal)

Membres présents : MM. Jean ADAM, Michel GANGLOFF, Pascal HELMLINGER, Patrick GEYER, Christophe ROETSCH, Fredy ARBOGAST, Mmes. Caroline STUTZMANN, Aurélie HOLTZSCHERER, Jennifer SCHMITT.

Membres absents excusés : -/-

Membres absents : MM. Michel DECKER, Cédric ROBITZER.

Secrétaire(s) de la séance : Mme. Caroline STUTZMANN.

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Adoption du compte-rendu du 20 septembre 2022.
4. Suppression de la régie d'avance.
5. Escalier de l'église.
6. Sécurité des carrefours.
7. Collège d'accueil des jeunes du village.
8. Tarifs de location de la salle des fêtes.
9. Divers, informations et communications au conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et les remercie d'avoir répondu présent à l'invitation qui leur a été adressée.

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Délibérations du conseil :

1. Validation de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal valide l'ordre du jour de la présente séance.

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme. Caroline STUTZMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3. Approbation du Compte- rendu de la séance du 20 septembre 2022.

Le compte- rendu de la séance du 20 septembre 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers. Le contenu du compte-rendu n'ayant appelé aucune remarque particulière il recueille l'unanimité des membres présents, il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

4. Suppression de la régie d'avances.

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie d'avances a été créée par arrêté du 07 mai 1996, pour le paiement de petites dépenses courantes d'un montant inférieur à 45€.
Aujourd'hui cette régie n'a plus lieu d'être, il est proposé de la supprimer.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- la dissolution de la régie d'avance,
- la suppression de la régie avec effet au 1er janvier 2023.

Membres présents	Procurations	Résultat du vote Nombre de votants	Pour	Contre	Abstentions
9	0	9	9	0	0

5. Escalier de l'église.

Lors de la séance du 20 septembre il a été décidé de reporter ce point à la séance de ce jour.
Depuis une consultation d'entreprises a été menée.

Les résultats de la consultation se traduisent comme suit :

Entreprise Rauscher : 10 450€ ht
Entreprise Zivali : 9500.00 €ht

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de réaliser les travaux de reconstruction de l'escalier de l'église et de confier les travaux à l'entreprise Zivali pour un montant ht de 9500.00€
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Membres présents	Procurations	Résultat du vote Nombre de votants	Pour	Contre	Abstentions
9	0	9	7	0	2 (Ch. Roetsch et Aurélie Holtzscherer)

6. Sécurité aux carrefours.

Monsieur le Maire rappelle les carrefours concernés par la modification de la circulation et indique le montant du devis de la société EG signalisation de Wasselone qui s'élève à 4 449.89€ ht

Un arrêté municipal sera pris pour modifier le régime des priorités aux différents carrefours.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de réaliser les travaux de modification de la circulation aux différents carrefours,
- autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 4 449.89€ ht avec la société EG signalisation ainsi que toutes les pièces relatives à ces travaux.

Membres présents	Procurations	Résultat du vote Nombre de votants	Pour	Contre	Abstentions
9	0	9	9	0	0

7. Collège d'accueil des jeunes de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les enfants de la commune sont scolarisés à Ingwiller à travers un regroupement pédagogique intercommunal concentré (RPIC) pour les classes de maternelles et primaires et poursuivent ensuite leur scolarité à Bouxwiller pour le collège, les séparant ainsi de leurs amis, car les autres enfants de RPIC vont au collège d'Ingwiller.

Par un souci de continuité pédagogique et relationnel, la commune souhaite demander une modification de la carte scolaire afin que les enfants puissent effectuer toute leur scolarité à Ingwiller, et ceci de la maternelle au collège.

Ce point a été abordé avec les parents d'élèves lors de la réunion qui s'est tenue en mairie le 15 octobre dernier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- autorise M. le Maire à demander une modification de la carte scolaire auprès de l'éducation nationale et de la Région.

Membres présents	Procurations	Résultat du vote Nombre de votants	Pour	Contre	Abstentions
9	0	9	8	0	1 (Aurélié Holtzscherer)

8. Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes à compter de 2024.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- fixe les tarifs de location de la salle des fêtes à compter **du 1^{er} janvier 2024** comme suit :

		Habitants d'ERCKARTSWILLER	Personnes et associations extérieures
Salle des fêtes avec bar, cuisine et préau	Week-end du vendredi 14h au lundi 12h.	200.00€	750.00€
	La journée supplémentaire.	50.00€	200.00€
Salle des fêtes avec bar, cuisine et préau	La journée de 8h au lendemain 8h.	150.00€	400.00€
Salle des fêtes seule	La journée de 8h au lendemain 8h.	100.00€	350.00€

Les tarifs pour les habitants d'Erckartswiller restent inchangés.

A quoi s'ajoutent les frais suivants :

- La consommation électrique sera facturée au coût du Kwh facturé par ES majoré de 10% pour frais administratif.
- La consommation d'eau sera facturée selon le tarif fixé par délibération chaque année.
- La casse de la vaisselle sera facturée selon le tarif fixé sur le listing de la mise à disposition.
- Poubelles : 25.00€ par bac (orange)

Membres présents	Procurations	Résultat du vote Nombre de votants	Pour	Contre	Abstentions
9	0	9	9	0	0

9. Divers, informations et communications au Conseil Municipal.

9.1 : Le repas de Noël des aînés est fixé au dimanche 11 décembre 2022 au Centre Théodore Monod.

9.2 : Une cérémonie Commémorative aura lieu le vendredi 11 novembre 2022 à 11 heures au monument aux morts, suivi d'un verre de l'amitié à la salle de la Mairie.

9.3 : Ligne TER : Une réunion publique s'est tenue à Ingwiller, pas beaucoup d'élus présents. Les faits ont été relatés mais pas de réponses en face. Le cadencement serait compliqué et engorgement à Mommenheim. Pas de compte-rendu publié à ce jour.

9.4 : Formation des élus : M. le Maire rappelle que chaque élu a droit à des formations auprès d'organismes privés à travers le DIF (droit individuel à la formation).

9.5 : L'inauguration de l'église rénovée aura lieu début d'année prochaine.

9.6 : M. le Maire informe les membres présents qu'une réunion de la commission des finances aura lieu début 2023 pour la préparation des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 21h50.

Lu et approuvé :

La secrétaire de séance :
Caroline SUTZMANN

Les Membres :